BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 septembre 2019	***N° 2019-588***

Convocation du 20 septembre 2019
Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

EXCUSE(S) :

M. Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 septembre 2019**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction de l'habitat et de la politique de la ville**	***N° 2019-588***

Espace temporaire d'insertion (ETI) - Logement temporaire d'insertion (LTI) en direction des publics spécifiques en sortie de squat- Année 2019 - Action spécifique LTI - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. **Contexte**

Afin d'apporter une réponse durable aux situations complexes engendrées par les squats, Bordeaux Métropole a souhaité expérimenter l'ouverture de trois Espaces temporaires d'insertion (ETI) pour apporter une solution alternative à l'évacuation sèche des squats. Les ETI visent ainsi l'intégration de ces populations tout en luttant contre l'habitat indigne.

Le dispositif est destiné à accueillir temporairement des familles issues de la migration intraeuropéenne, celles-ci montrant à travers un contrat d'engagement réciproque leur volonté de se placer dans une démarche d'insertion durable sur le territoire. La gestion de l'ETI est effectuée par un opérateur technique, et un accompagnement social sera mis en place pour l'accès aux droits et aux soins (langue, scolarisation, emploi, etc.). L'accès à un logement pérenne dans le droit commun est visé à terme.

A la suite du Bureau du 26 octobre 2017 ayant acté la mise en place du projet, des terrains ont été expertisés, et il est désormais acquis que les ETI verront le jour sur les communes de Bègles et de Mérignac. Ils seront aménagés sur des terrains pour accueillir une soixantaine de personnes. Concernant Bordeaux, au regard des difficultés à identifier un terrain adapté au projet, celui-ci prendra la forme de LTI (logements temporaires d'insertion) avec un logement dans le parc diffus. L'objectif est de mettre à disposition une vingtaine de biens à terme, les missions d'encadrement étant similaires à celles d'un ETI. Par ailleurs, dans l'attente de l'ouverture de l'ETI de Bègles, un premier LTI sera mis en place sur la commune de Bègles, qui ne sera pas appelé à durer. Une telle mesure pourra également être mise en place sur Mérignac si l'opportunité se présente (disponibilité de logements).

Il est à noter qu'au regard du caractère expérimental du projet, celui-ci est susceptible d'évoluer en fonction de l'existant et des contraintes liées à la faisabilité.

2. **Modalités de mise en œuvre**

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets, des études de faisabilité, des diagnostics et des études préalables doivent être menés avant toute action d'aménagement. Des travaux pour la viabilisation des sites envisagés pour les ETI seront par la suite mis en œuvre.

L'aménagement des terrains nécessite :

- l'aménagement des voies d'accès (voirie et terrassement),
- l'acheminement des fluides (eau, assainissement, électricité),
- des aménagements extérieurs via la réalisation d'aires de stationnement et de barrières naturelles,
- l'implantation d'unités de vie (structures modulaires légères).

Dans le cadre de la viabilisation des terrains, deux maitrises d'œuvre seront lancées à travers les marchés de la Métropole.

Par ailleurs, des diagnostics et des travaux sont prévus dans le cadre du développement de l'offre d'hébergement en LTI – Logements temporaires d'insertion sur la ville de Bordeaux.

Enfin, dans le cadre du LTI de Bègles, la ville met à disposition à titre gracieux une maison pour accueillir une ou plusieurs familles (selon composition). Bordeaux Métropole portera le financement de la prestation d'accompagnement social, qui donnera lieu dès l'automne 2019 à une commande publique. Elle pourra conventionner avec la Ville et le prestataire le cas échéant. Une communication sera organisée auprès des riverains afin d'informer, de présenter et de sensibiliser les riverains au projet.

3. Budget prévisionnel et cofinancements

INVESTISSEMENT

- Dans le cadre de l'expérimentation des ETI de Bègles et de Mérignac, la mission nécessite de mobiliser des crédits d'investissement sur trois ans (2019-2020-2021) a minima.

  Le montant moyen par terrain est estimé au total à 1.215.000€, soit pour chaque terrain :

- 65 000,00 € d'études et de travaux de compensations environnementales,
- 130 000,00 € d'études préalables pour viabilisation et de Maîtrise d'œuvre (MOE),
- 950 000,00 € pour réalisation de la Voirie et des réseaux divers (VRD) – Plateforme,
- 70 000,00 € pour les espaces verts.

- Dans le cadre des LTI de Bordeaux, il est nécessaire de mobiliser des crédits d'investissement pour un montant moyen estimé à 45 000€ (diagnostics et travaux de remise en état) dès 2019.

FONCTIONNEMENT

- Concernant la prestation du gestionnaire des ETI – qui fera l'objet d'une procédure de commande publique ad hoc – celle-ci comprend l'installation des unités de vie (760 000€ par terrain), l'accompagnement social et la gestion technique du site (400 000€ par terrain) en année pleine dès 2021.

- Dans l'attente de cette procédure, un volet spécifique dédié au suivi de quelques familles en LTI sur Bègles, fera l'objet d'une prestation spécifique et isolée, car elle n'est pas destinée à durer. Son montant est estimé entre 20 000€ et 25 000€ dès 2019.

- L'accompagnement social des familles accueillies en LTI diffus notamment à Bordeaux est dans un premier temps estimé pour un montant annuel de 120 000€ pour 5 familles (à réévaluer en fonction des logements disponibles). Cela fera l'objet d'une procédure de commande publique ad hoc.

RECETTES

Dans le cadre d'une démarche visant la coopération des acteurs compétents pour la résorption des squats et

des bidonvilles, des cofinancements auprès des services de l'Etat seront sollicités en 2020, parmi lesquels :

- la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
- des subventions de la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL),
- des subventions de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS),
- des subventions du Ministère des solidarités et de la santé.

Des financements départementaux et européens seront par ailleurs recherchés notamment dans le cadre des crédits liés au fonctionnement.

4. <u>Calendrier prévisionnel</u>

L'ouverture des ETI de Bègles et de Mérignac est envisagée à horizon de l'année 2021, sous réserve notamment du résultat des études environnementales et des contraintes liées aux sites, tous deux sensibles à cet égard.

La mobilisation et la stabilisation des biens pour une offre d'hébergement sur Bordeaux seront effectuées en 2019 et 2020. L'ouverture des LTI à Bordeaux est envisagée à partir de 2020.

Le Logement temporaire d'insertion de Bègles sera opérationnel à la fin de l'année pour une durée de un an.
Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L5217-1 et -2, définissant les métropoles et leurs compétences,
VU la délibération n°2015-0434 du 10 juillet 2015,
VU le plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole, et notamment son Programme d'orientations et d'actions Habitat,
VU la délibération n°2019-468 du 12 juillet 2019, approuvant le bilan du PLH 2018, et la mise en œuvre des actions dressées, dont la création d'Espaces temporaires d'insertion,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole de développer l'offre d'habitat en direction des publics spécifiques,
CONSIDERANT le besoin de lancer des études de faisabilité comme préalable indispensable à la mise en œuvre opérationnelle des Espaces temporaires d'insertion,
CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole de proposer un premier dispositif d'accueil du public sur la commune de Bègles,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> d'approuver les modalités de mise en œuvre des projets portés sur les 3 communes de Bègles, Mérignac et Bordeaux,

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président à rechercher un gestionnaire pour le suivi de famille dans du LTI diffus,

<u>Article 3 :</u> d'autoriser les dépenses liées à la mise en œuvre des ETI de Mérignac et Bègles, du LTI de Bordeaux et des dispositifs proposés sur Bègles voire Mérignac, dans l'attente des ETI. Les dépenses liées à la mise en œuvre de ces dispositifs seront imputées au budget principal des exercices 2020 et 2021, sous réserve de l'adoption des crédits correspondants au chapitre 011, article 6288, fonction 552, chapitre 20, article 2031, fonction 552, chapitre 21, compte 2153, fonction 552 et chapitre 23, compte 2315, fonction 552,

<u>Article 4 :</u> d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **2 OCTOBRE 2019** **PUBLIÉ LE :** **2 OCTOBRE 2019**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU